

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 32
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 46

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTNONE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVE : Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAIN : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 2387)
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
THONON-LES-BAINS : Mme Astrid BAUD-ROCHE

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002386

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

VU le Code Electoral et notamment les articles L273-5 et L273-10,
VU la délibération n° CC000867 en date du 15 juillet 2020 déclarant les conseillers communautaires installés dans leurs fonctions au sein du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération,
VU le courrier en date du 05 octobre 2023 de Madame Anne MAGNIEZ adressé à Monsieur le Président de Thonon Agglomération relatif à sa démission de conseillère communautaire.

CONSIDERANT que suite à la démission de Madame Anne MAGNIEZ, Madame Christèle LAVY est la première candidate de la liste « Bons pour tous » appelée à pourvoir cette vacance au sein du Conseil Communautaire.

CONSIDERANT le courrier de démission reçu en date du 24 octobre 2023 de Chrystelle LAVY.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte du refus de siéger de Madame Chrystèle LAVY, de la liste « Bons pour tous » en tant que conseillère communautaire titulaire de Thonon Agglomération, suite à la démission de Madame Anne MAGNIEZ de son mandat de conseillère communautaire.

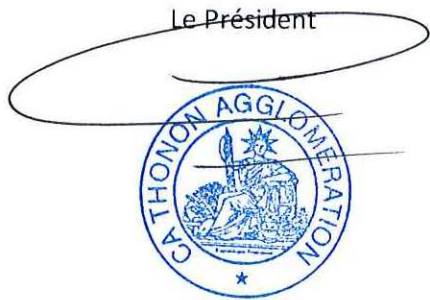
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature, appearing to be 'A', is written over the text 'Le secrétaire de séance'.

31 OCT. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 31 OCT. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 16
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS ((est arrivé à la délibération 2387)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL))
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAS représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002387

MOTION - Modification du projet de schéma régional de santé 2023-2028

VU le projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 adopté le 28 mai 2018 et ses objectifs structurants ;

VU l'article R 712-7 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2001 NOR : MESH0124420A ;

VU l'arrêté du 26 avril 2022 NOR : SSAH2206357A ;

CONSIDERANT les orientations de la stratégie décennale de lutte contre le cancer ;

CONSIDERANT l'activité de cancérologie relevée depuis 5 ans aux Hôpitaux du Léman, faisant ressortir une file active cible moyenne annuelle de patients qui correspond au seuil d'autorisation pour accueillir un équipement de radiothérapie ;

CONSIDERANT que l'activité du centre de Haute-Savoie nord à Findrol est largement supérieure à la capacité d'accueil que couvre un équipement de radiothérapie et le taux de couverture en matière d'équipement de radiothérapie ;

CONSIDERANT qu'un tel équipement installé dans le Chablais ne pourrait que conforter l'activité de cancérologie (oncologie médicale, chirurgie carcinologique) proposée par les Hôpitaux du Léman grâce aux synergies pouvant être envisagées entre opérateurs ;

CONSIDERANT la dynamique démographique annuelle du Chablais qui croît annuellement en moyenne de 1.2% par an et du vieillissement de la population ;

CONSIDERANT les coûts induits de transport de patients faute de l'installation d'un équipement sur un établissement qui couvre une population correspondant aux standards du ministère de la Santé.

M. le Président informe le conseil communautaire que le Président du conseil de surveillance des Hôpitaux du Léman au regard de ce qui précède, demande à l'ARS de bien vouloir intégrer à l'occasion de la révision de son schéma régional de santé 2023-2028, l'installation d'un équipement de radiothérapie. Il en va d'une meilleure qualité de vie pour les patients, obligés à ce jour de se déplacer malgré leur pathologie, mais également d'économie substantielle pour la CPAM sans oublier, la réduction de l'empreinte carbone et des véhicules en moins sur des voies déjà bien saturées.

Aussi, il propose au conseil communautaire de s'associer à cette demande qui, par ailleurs, améliorera l'attractivité de notre hôpital, assurerait le maintien de certaines autorisations de soins, et ouvrirait la perspective de contrats mixtes France-Suisse luttant contre la fuite du personnel médical en Suisse.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 42

CONTRE : 1 (Patrick CONDEVAUX)

ABSTENTION : 8 (Olivier BARRAS avec pouvoir de Astrid BAUD-ROCHE, Gil THOMAS, Thomas

BARNET avec pouvoir de Jean-Louis ESCOFFIER, Jean-Baptiste BAUD avec pouvoir de Sophie PARRA D'ANDERT, Christophe SONGEON sans son pouvoir)

SOUTIENT la demande de modification du projet de schéma régional de santé 2023-2028 par l'inscription d'une autorisation supplémentaire d'implantation d'un appareil de radiothérapie sur le territoire du GHT Léman Mont-Blanc, et plus spécifiquement à Thonon-les-Bains – Hôpitaux du Léman.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en ce sens, et plus largement à faire le nécessaire.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A stylized black ink signature of the Secretary of the Meeting.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 31 OCT. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 31 OCT. 2023

A simple horizontal black line.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 16
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS ((est arrivé à la délibération 2387)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL))
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002388

Charte des administrateurs du système d'information et des services numériques

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
VU le Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016,
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 octobre 2023,

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre la sécurisation des systèmes d'information de Thonon Agglomération conformément au schéma directeur des systèmes d'information en cours,
CONSIDERANT le plan de sécurisation approuvé par le bureau communautaire du 21 mars 2023,
CONSIDERANT que ce plan repose notamment sur les pratiques des administrateurs du système d'information de l'agglomération, mais également de ses prestataires informatiques,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	les termes de la Charte de l'administrateur du système d'information et des services numériques de Thonon Agglomération
VALIDE	son l'entrée en application à compter du 1 ^{er} novembre 2023
DONNE	toutes délégations utiles à M. le Président pour sa bonne application

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A large, stylized black ink signature is written over the text 'Le secrétaire de séance'.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **31 OCT. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **31 OCT. 2023**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 16
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVEN : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS ((est arrivé à la délibération 2387)

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL))

LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)

MARGENCEL : M. Patrick BONDAS représenté par Mme Dominique JORDAN

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc

BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra

WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie

COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme

Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier

BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002389

Modification de la charte des systèmes d'information et des usages numériques

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
VU le Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016,
VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 octobre 2023

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre la sécurisation des systèmes d'information de Thonon Agglomération conformément au schéma directeur des systèmes d'information en cours,
CONSIDERANT le plan de sécurisation approuvé par le bureau communautaire du 21 mars 2023,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE	les modifications apportées à la Charte de l'utilisateur du système d'information et des services numériques de Thonon Agglomération
VALIDE	son l'entrée en application à compter du 1 ^{er} novembre 2023
DONNE	toutes délégations utiles à M. le Président pour sa bonne application

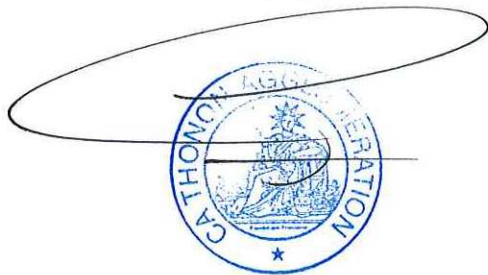
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A large, stylized black ink signature is written over the text 'Le secrétaire de séance'.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **31 OCT. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **31 OCT. 2023**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 16
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS ((est arrivé à la délibération 2387)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL))
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAS représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002390

PLUi du Bas-Chablais : Prise en compte d'une décision du Tribunal Administratif de Grenoble

VU le Code de l'urbanisme,

VU la délibération n°CC000772 Conseil Communautaire en date du 25 janvier 2020, approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Bas-Chablais,

VU la délibération n°CC002038 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 20 décembre 2022, approuvant la modification de droit commun n°1 du PLUi du Bas-Chablais,

VU la délibération n°CC0002037 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 20 décembre 2022, approuvant la modification simplifiée n°1 du PLUi du Bas-Chablais,

VU la décision du Tribunal Administratif de Grenoble du 05 juin 2023 annulant partiellement la délibération du 25 janvier 2020 approuvant le PLUi du Bas-Chablais, sur la mention des showrooms en zone UX1,

CONSIDERANT qu'il convient de délibérer pour prendre acte du jugement du Tribunal Administratif et l'appliquer,

CONSIDERANT que la mention de showroom dans le règlement UX1 du PLUi du Bas-Chablais sera donc supprimée,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- | | |
|---------|--|
| MODIFIE | le règlement écrit de la zone UX1 du PLUi du Bas-Chablais afin de prendre acte du jugement du Tribunal Administratif de Grenoble du 5 juin 2023, |
| PRECISE | que la mention de la possibilité de faire des show-rooms en zone UX1 sera supprimée, |
| PRECISE | que le dossier du PLUi du Bas-Chablais sera mis à jour en conséquence, |
| PRECISE | que la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de la réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, |
| PRECISE | que la présente délibération, accompagnée du dossier du PLUi mis à jour, sera transmis à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie |

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **31 OCT. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **31 OCT. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 16
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS ((est arrivé à la délibération 2387)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL))
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAIN : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002391

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – « LES FORGES » – PERRIGNIER

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000326 du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,
VU le Contrat de Prêt n° 143999 signé entre « HALPADES », ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération,
CONSIDERANT la réponse de la mairie de Perrignier en date du 6 mai 2022 ne souhaitant pas se porter garante,
CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 juillet 2023.

M. le Président propose à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 073 483 euros souscrit par « HALPADES » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 143999 constitués de 7 lignes du prêt.

La présente garantie porte sur 10 logements sociaux, 3 PLAI, 5 PLUS, 2 PLS, en VEFA, dans l'opération « LES FORGES », située 450 Impasse Alfred Kolher à Perrignier. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCORDE	sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 073 483 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 143999 constitué de 7 lignes du Prêt.
ACCORDE	sa garantie d'emprunt à hauteur de la somme en principal de 536 742 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt pour le financement de 10 logements sociaux, 3 PLAI, 5 PLUS et 2 PLS en VEFA dans l'opération « LES FORGES », située 450 Impasse Alfred Kohler à Perrignier. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
PRECISE	que la garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
PRECISE	que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
PRECISE	que l'agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci,
VALIDE	sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération,
PRECISE	que cette convention intervenante entre HALPADES et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignation, tiers à la convention,
AUTORISE	M. le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires.

____ THONON agglomération

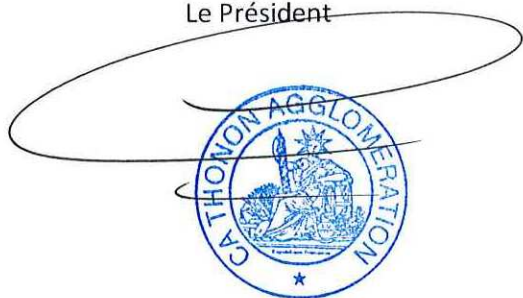
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several sharp, intersecting strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **31 OCT. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **31 OCT. 2023**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 16
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT

ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)

ARMOY : M. Patrick BERNARD

BALLAISON : M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD

CERVEN : M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS ((est arrivé à la délibération 2387)

DRAILLANT : M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL))

LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ représenté par Mme Dominique JORDAN

MESSERY : M. Serge BEL

NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER

ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE

SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc

BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra

WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD

VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD

MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie

COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme

Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier

BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002392

Convention relative à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux

Vu l'Article L. 441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'Article R. 441-5 à R. 441-5-4 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) et notamment son article 114 qui rend obligatoire la gestion en flux des contingents sur l'ensemble du parc social ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et notamment son article 78 qui reporte la date butoir pour la mise en conformité des conventions de réservation en flux au 23 novembre 2023 ;

Vu le décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux qui détermine les conditions de mise en œuvre de la gestion en flux et fixe les modalités de calcul du flux annuel ;

Vu le décret n°2021-1016 du 30 juillet 2021 portant modification du décret n°2019-1378 du 17 décembre 2019 relatif à la cotation de la demande de logement social ;

Vu la circulaire du 21 décembre 2018 de présentation des dispositions immédiates de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

Vu l'instruction du 28 mars 2022 relative à la mise en œuvre de la cotation de la demande de logement social et de la gestion en flux des réservations de logements sociaux.

CONSIDERANT que la transformation du stock de réservation de logement en flux est calculée à partir d'une photographie du stock actuel qui tient en compte des conventions de réservation en cours de validité.

CONSIDERANT que la présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de sa signature, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

CONSIDERANT que la présente convention bilatérale devra intégrer les éventuelles révisions de la charte départementale relative au passage en flux, via la signature d'un avenant

CONSIDERANT que la mise à jour de l'assiette et du flux de logements affecté à Thonon Agglomération, en tenant compte des résultats de l'année N – 1 et de l'évolution du parc et des besoins en relogement fera l'objet d'une mise à jour annuelle de l'annexe 1, sans signature d'un avenant.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 50

CONTRE : /

ABSTENTION : 1 (Chrystelle BEURRIER)

APPROUVE le nouveau dispositif de réservation de logements locatifs sociaux, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires,

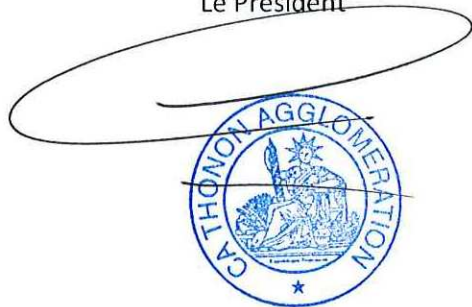
AUTORISE M. le Président à conclure des conventions de réservation de logements sociaux en mode « gestion en flux » auprès des bailleurs sociaux ayant du patrimoine sur l'agglomération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

THONON agglomération

Ont signé au registre :
Le Président et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A stylized signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 31 OCT. 2023
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 31 OCT. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 16
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS ((est arrivé à la délibération 2387)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEY : Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL))
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAS représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002393

CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'ANTENNE DE JUSTICE ET DU DROIT (AJD)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération de la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance en date du XXX approuvant la participation à l'antenne de justice et du droit,
VU la délibération de la Communauté de Communes du Haut Chablais en date du XXX approuvant la participation à l'antenne de justice et du droit,

CONSIDERANT que les activités de l'Antenne de Justice et du Droit participent à la politique d'accès au droit du territoire,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Haut Chablais et la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance, convaincues de l'utilité des services rendus par l'AJD pour ses administrés, ont validé par délibération le principe du cofinancement de la structure.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention tripartite ci-joint précisant les modalités de co-financement de l'Antenne de Justice et du Droit en Chablais pour la période allant du 01.01.2024 au 31.12.2026,

AUTORISE M. le Président à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

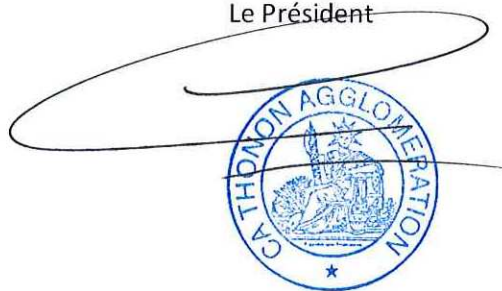
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A stylized signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **31 OCT. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **31 OCT. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 16
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS ((est arrivé à la délibération 2387)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL))
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAIN : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002394

Avenant N° 3 pour la Délégation Service Public transport de personnes

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CC001548 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2021 approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation du service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération,

VU le contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération signé en date du 27 décembre 2021.

VU la délibération n° CC001649 du Conseil Communautaire du 25 janvier 2022 approuvant la cession du contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération à la société dédiée « RDB Thonon,

VU l'avis favorable de la Commission de délégation de service public du 15 mars 2022

Vu la délibération n°CC001739 du Conseil Communautaire du 29 mars 2022 ayant pour objet de déterminer les modifications apportées au contrat compte tenu de la modification des dates de prise en charge des services de mobilité par le délégataire et la signature de l'avenant n° 2,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 12 septembre 2023.

Vu la délibération n°CC2346 du conseil Communautaire du 26 septembre 2023 approuvant le rapport du transport public de personnes (délégation de Service Public) de l'année 2022.

CONSIDERANT que l'avenant ainsi proposé ne modifie pas la nature globale du contrat de concession au sens de l'article L3135-1 du Code de la commande publique

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public,

AUTORISE M. le Président à signer l'avenant à la convention de concession de service public pour la gestion et l'exploitation des lignes régulières de transports publics tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE M. le Président à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

31 OCT. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 31 OCT. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 16
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS ((est arrivé à la délibération 2387)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL))
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAS représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAIN : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002395

MOBILITE - Desserte Transport lacustre : Offre financier 2023 - 2024

VU la délibération n° CC000327 du conseil communautaire du 29 janvier 2019 relative à la convention de coopération entre l'Etat de Vaud, la Communauté de communes Pays d'Evian - vallée d'Abondance et Thonon agglomération pour le développement des Navettes lacustres.

VU la délibération n°CC001431 du conseil communautaire du 07 septembre 2021 relative à la desserte lacustre transfrontalière de l'offre financière biennale 2022 - 2023

CONSIDERANT qu'au titre de cette Convention de coopération, les trois parties se sont engagées à garantir un service de qualité et améliorer l'offre des navettes lacustres pour les travailleurs frontaliers et les touristes, en participant financièrement aux coûts non couverts par les revenus d'exploitation. Ces coûts sont supportés annuellement à raison de 50% par l'Etat de Vaud et 50% pour les AOM françaises,

CONSIDERANT que Le compte d'exploitation prévisionnel de la CGN pour l'offre financière biennale 2022-2023, pour le compte de la CCPEVA et de Thonon Agglomération est estimée à CHF 22 884 525.

CONSIDERANT que la répartition de financement entre les deux AOM française La Communauté des Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) et Thonon Agglomération) qui fera l'objet d'une convention spécifique à venir.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 49

CONTRE : /

ABSTENTION : 2 (Catherine MARTINERIE, François DEVILLE sans pouvoir de Claude MANILLIER)

APPROUVE	le Compte d'Exploitation Prévisionnel de 2023 révisée pour la somme 4 140 063 € ;
APPROUVE	le Compte d'Exploitation Prévisionnel de 2024 pour la somme de 4 445 559 € ;
APPROUVE	la modification de l'annexe 1 relative à la détermination de l'offre de prestation horaire, du niveau de service et des modalités de la commande pour l'horaire 2024 ;
APPROUVE	la modification de l'annexe 2 relative à l'engagement financier pour la période horaire 2024 ;
AUTORISE	M. le Président à signer tout document afférent.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

31 OCT. 2023

31 OCT. 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 16
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTNONE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS ((est arrivé à la délibération 2387)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVE : Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL))
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAIN : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002396

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION CADRE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE ET AU FONCTIONNEMENT D'OÛRA EN REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des Transports,

VU la Loi NOTRE du 7 août 2015,

VU la charte d'interopérabilité billettique sur la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le réseau régional TER, les réseaux départementaux et les réseaux urbains, signée le 18 avril 2005 et la charte d'intermodalité 2017 délibérée par l'assemblée régionale le 29 juin 2017,

VU la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra en région Auvergne-Rhône-Alpes signée le 3 juillet 2012, et ses avenants :

- n° 1 relatif à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra en région Auvergne-Rhône-Alpes signé le 4 mars 2015,
- n°2 relatif à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra en région Auvergne-Rhône-Alpes signé le 25 octobre 2016,
- n°3 relatif à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra en région Auvergne-Rhône-Alpes signé le 10 mars 2019,
- n° 4 relatif à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra en région Auvergne-Rhône-Alpes signée le 21 décembre 2021,

VU la convention du groupement de commandes Oûra en région Auvergne-Rhône-Alpes signée le 3 juillet 2012, et ses avenants :

- n° 1 signé le 4 mars 2015,
- n° 2 signé le 10 mars 2019,
- n° 3 signé le 10 mars 2019,

VU la délibération n° 3 de création de la Centrale d'Achat régionale et sa convention d'adhésion votées le 9 février 2017 par l'Assemblée Plénière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

VU le bail entre la SAEM In Situ et la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour l'hébergement des équipements informatiques du dispositif Oûra dans les locaux du Technosite à Valence, signé le 28 février 2023,

VU la convention d'hébergement de matériels informatiques entre la région Auvergne-Rhône-Alpes et le CNRS signée le 28 février 2023.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°5 à la convention OURA, ci-annexé.

AUTORISE M. le Président à signer cet avenant et tout document afférent.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

31 OCT. 2023

31 OCT. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 16
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS ((est arrivé à la délibération 2387)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL))
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAIN : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002397

AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE COOPERATION INTERMODALE

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
VU le Code de l'éducation,
VU le Code de la Commande Publique,
VU l'arrêté n° PREFDRCLBCLB-2018-0038 du 25 juillet 2018 portant dissolution du SIBAT,
VU la délibération du 06 avril 2021 n°CC001203 approuvant la convention de coopération intermodale et de transfert de compétence entre Thonon Agglomération et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

CONSIDERANT que l'avenant proposé ne modifie pas la nature de la convention de coopération intermodale et de transfert de compétence entre Thonon Agglomération et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer l'avenant n°3 à la convention de coopération intermodale
passée entre la Région et Thonon Agglomération,
DONNE toutes délégations utiles à M. le Président pour mener à bien la présente
délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 31 OCT. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 31 OCT. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 16
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS ((est arrivé à la délibération 2387)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEUX : Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL))
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAIN : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002398

CONVENTION D'ENCAISSEMENT ET DE REVERSEMENT DE RECETTES - Maison de Mobilité de Thonon-les-Bains

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code des Transports,
VU le Code de la Commande Publique,
VU la Convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'interopérabilité billettique Oûra, en région Rhône-Alpes signée le 03 juillet 2012, et ses quatre avenants,
VU le budget de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
VU la délibération n°CP-2023-06-9- 7556 de la Commission Permanente du Conseil régional du 30 juin 2023, autorisant le Président à signer la présente Convention,

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention tripartite entre la Région Rhône-Alpes, RDB Thonon (gestionnaire du point de vente de la Boutique Transport STAR'T) et de Thonon Agglomération,
CONSIDERANT qu'il convient de définir les modalités d'encaissement et de reversement des recettes liées à la vente des titres du réseau cars Région de la Haute-Savoie par le prestataire RDB Thonon, gestionnaire de la Maison de la Mobilité de Thonon-les-Bains.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention tripartite sur les modalités d'encaissement et de reversement des recettes liées à la vente des titres du réseau cars Région de la Haute-Savoie par le prestataire RDB Thonon, gestionnaire de la Maison de la Mobilité de Thonon-les-Bains,
AUTORISE le Président à signer cette convention.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **31 OCT. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **31 OCT. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 16
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS ((est arrivé à la délibération 2387)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL))
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MARGENCEL : M. Patrick BONDADZ représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAIN : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002399

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL BILLETIQUE OURA ET DE REVERSEMENT DE RECETTES

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code des Transports,
VU le Code de la Commande Publique,
VU la Convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'interopérabilité billettique Oûra, en région Rhône-Alpes signée le 03 juillet 2012, et ses quatre avenants,
VU le budget de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
VU la Convention relative à la communauté tarifaire Léman Pass du 15 décembre 2019, signée le 05 janvier 2021,
VU la Convention des Opérateurs du Léman Pass signée le 15 mars 2021,
VU la délibération n°CP-2022-06 / 02-10-6761 de la Commission Permanente du Conseil régional du 30 juin 2022.
VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC002398 en date du 24 octobre 2023 approuvant la convention tripartite d'encaissement et de reversement des recettes pour la Maison de la mobilité de Thonon-les-Bains.

CONSIDERANT qu'il convient de définir les modalités de mise à disposition du matériel billettique « Oûra » par la Région à Thonon Agglomération, les obligations des parties, les dispositions financières et les modalités de gestion des recettes afférentes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition de matériel billettique « Oûra » par la Région à Thonon agglomération,
AUTORISE le Président à signer ladite convention.

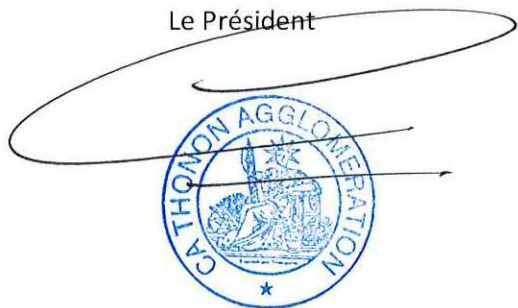
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A stylized signature in black ink, consisting of a vertical line with a large loop and a horizontal stroke at the bottom.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **31 OCT. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **31 OCT. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 35
Délégués ayant donné pouvoir : 16
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS ((est arrivé à la délibération 2387)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEUX : Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL))
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAS représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002400

COMMANDE PUBLIQUE / GRAND CYCLE DE L'EAU : SERVICE ASSAINISSEMENT

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE N° MAPA-2023-32(SEA) — TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT CHEF

LIEU COMMUNE DU LYAUD - Autorisation de signature du marché

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code de la commande publique (CCP) ;

VU les dispositions de l'article L. 2123-1 et suivants du CCP relatif aux marchés à procédure adaptée ;

CONSIDERANT la réalisation nécessaire de travaux d'assainissement visant à la séparation des eaux usées des eaux pluviales dans le secteur chef-lieu de la commune du Lyaud,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 9 août 2023 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet,

CONSIDERANT la durée prévisionnelle des travaux de 8 mois,

CONSIDERANT la réception de 4 offres,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi selon les critères de sélection prévus au règlement de consultation et résultant au classement,

CONSIDERANT la proposition de la commission pour avis du 10 octobre 2023 de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise Girod TP,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer le marché MAPA-2023-32(SEA) et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution administrative, technique et financière, attribué à l'entreprise GIROD TP, sise 110, impasse de la Croix Dessus - 74470 VAILLY.

PRECISE que le montant du marché s'élève à 577 626,40€HT (TVA 20%), soit 693 151,68 €TTC, selon devis quantitatif estimatif (DQE). Les prestations seront rémunérées par application des prix des bordereaux des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **31 OCT. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **31 OCT. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 17
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 2387)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002401

AMENAGEMENT ROUTE D'EVIAN A THONON - Autorisation de signer la convention portant transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage à la commune de Thonon-les-Bains

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande publique,
VU la convention en mode projet ci-jointe,

CONSIDERANT le projet communal d'aménagement de l'Avenue d'Evian à son extrémité Nord-Est avec l'insertion d'une piste cyclable à Thonon les Bains,
CONSIDERANT la nécessité de réaliser 7 massifs d'infiltration longitudinaux sous chaussée, le réseau existant n'étant présent qu'à l'extrémité Sud-Ouest de l'aménagement et aval n'ayant pas la capacité d'absorber des volumes supplémentaires d'eau pluviale,
CONSIDERANT qu'il est opportun de réaliser des travaux concomitamment avec les autres travaux de voirie sous une seule maîtrise d'ouvrage pour des raisons d'efficience technique et économique.

Il est donc nécessaire d'organiser la co-maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- AUTORISE M. Vice-Président « synthèse et perspectives budgétaires, commande publique et mutualisation », Monsieur Jean-Claude TERRIER à signer la convention ci-jointe où les deux entités désignent la commune de Thonon-les-Bains pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération pour un montant estimé des travaux d'eaux pluviales de 125 000,00 € HT.
- AUTORISE M. le Maire de THONON à signer et notifier les marchés de travaux à intervenir relevant de l'ensemble de l'opération estimés à 853 000 € HT ceci pour ne pas avoir à redélibérer à l'issue de la consultation d'entreprises et permettre un démarrage du chantier début 2024. Ces marchés seront préalablement soumis pour avis à la Commission d'appel d'offres de la Commune de Thonon-les-Bains.

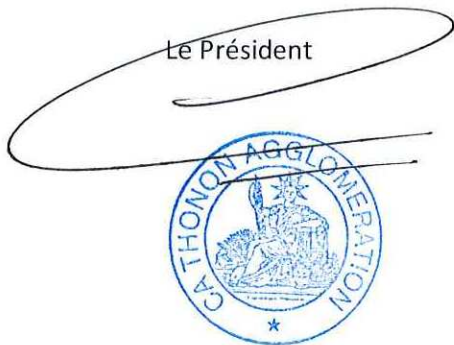
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A stylized signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke.

Télétransmis en Sous-Préfecture le **31 OCT. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **31 OCT. 2023**

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 17
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 2387)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MARGENCEL : M. Patrick BONDZ représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002402

COMMANDE PUBLIQUE / GRAND CYCLE DE L'EAU

**APPEL D'OFFRES OUVERT N° G23042001a — Commune d'YVOIRE – AMENAGEMENT DE VOIRIE,
RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS - Autorisation de
signature du marché**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique (CCP) et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 relatifs à la constitution d'un groupement de commandes,

VU le CCP, notamment l'article L2123-1-1° et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) ;

Vu la délibération n° CCO002073 du 31 janvier 2023 autorisant la constitution du groupement de commandes entre la commune d'Yvoire, le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie) et Thonon Agglomération selon les modalités définies dans la convention de groupement associée pour les travaux susvisés à Yvoire dans le cadre d'un projet d'aménagement global.

CONSIDERANT que les travaux consistent pour Thonon Agglomération au renouvellement et au renforcement de la conduite d'eau potable du chemin des Mottes,

CONSIDERANT la mission de maîtrise d'œuvre assurée par les services de Thonon Agglomération,

CONSIDERANT la procédure adaptée engagée par la commune d'Yvoire en sa qualité de coordonnatrice du groupement,

CONSIDERANT la décomposition du marché en 3 lots caractérisés par le lot 1 (VRD), le lot 2 (Bordures et enrobés), le lot 3 (Génie électrique et superstructure éclairage public),

CONSIDERANT la décomposition en 3 parties du lot 1 caractérisées par le lot 1a (réseaux eau potable), lot 1b (terrassement, eau pluviale) et lot 1c (réseaux secs),

CONSIDERANT que Thonon Agglomération n'est concernée que par le seul lot 1a,

CONSIDERANT la réception pour le lot 1, de 3 offres, proposées par les entreprises TERR'ALPES (74890 Brenthonne), MCM TP (74200 Thonon-les-Bains) et COLAS FRANCE PERRIER 74 (74550 Perrignier),

CONSIDERANT l'admissibilité des candidatures des 3 entreprises établie par le coordonnateur dans son rapport d'analyse,

CONSIDERANT le classement des offres établi par le coordonnateur dans ledit rapport,

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du groupement réunie le 26 septembre 2023 portant attribution du marché à l'entreprise MCM TP,

Il est précisé, à titre d'information, l'attribution des lots 2 et 3, à savoir :

THONON agglomération

Lot 2 : bordures, enrobés

Attributaire	Montant € HT		Total € HT	Total € TTC
EUROVIA ALPES 80 route des Ecoles Brassilly 74330 POISY	Répartition			
	COMMUNE 2a : Bordures et enrobés	SYANE 2b : tranchée réseaux secs enrobé		
	234 584.00 €	6 893.60 €	241 477.60 €	289 773.12 €

Lot 3 : Génie électrique et superstructure éclairage public

Attributaire	Répartition	Total € HT	Total € TTC
ELECTRICITE et TP DEGENEVE Le Seytroux 285 route du Col de Tarramont 74470 LULLIN	SYANE	71 987.42 €	86 384.90 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE la commune d'Yvoire, coordonnatrice du groupement et conformément aux dispositions de la convention, à signer le lot 1a du marché sous la maîtrise d'ouvrage Thonon Agglomération, attribué à l'entreprise MCM TP – 90, chemin de la Ballastière ZI Vongy – 74200 Thonon-les-Bains, pour un montant défini dans le tableau ci-dessous.

AUTORISE M. le Président à signer tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution administrative, technique et financière.

Lot 1 : VRD : terrassement, fouilles en tranchées, canalisations, réseaux humides et secs

Lot 1 : VNB : terrassement, fouilles en tranchées, canalisation, réseaux souterrains et secs					
Attributaire	Montant € HT			Total € HT	Total € TTC
MCM TP 90 chemin de la Ballastière ZI de Vongy 74200 Thonon-les-Bains	Répartition				
	THONON AGGLO 1a : réseau AEP	COMMUNE 1b : Terrassement – réseau EP	SYANE 1c : Réseaux secs		
	274 413.80 €	206 827.50 €	65 076.00 €	546 317.30 €	655 580.76 €

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le
Publié sur le site internet de l'agglomération, le

31 OCT. 2023

31 OCT. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 17
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 2387)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAS représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002403

ZAE PLANBOIS PARC - Mise à bail du lot 7 à la société Eléman Bois

VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,
VU les articles L. 251-1 à L. 251-9 du Code de la construction et de l'habitation,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 novembre 2019 relatif à la mise en place du bail à construction sur les fonciers économiques des ZAEi à rayonnement métropolitain de Thonon Agglomération pour une durée de 99 ans, dont la ZAEi de Planbois Parc à Perrignier,
VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 08 décembre 2020,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 janvier 2020 validant le versement d'un loyer canon calculé sur la base de 70 €/m² HT,
VU le permis d'aménager n°PA 074210 19 B0001 relatif à l'aménagement du secteur 2 de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc, délivré le 04 novembre 2019,
VU le plan de division et de bornage du 19 avril 2022, établi par le cabinet Canel, géomètre-expert,
VU l'avis de France Domaines en date du 27 septembre 2023 estimant la valeur du loyer canon du lot 7 mis à bail à soixante-dix euros le mètre carré hors taxe (70 €/m²).

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a en charge la commercialisation de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc, située sur la commune de Perrignier, ayant vocation à accueillir des bâtiments d'activités à caractère artisanal, industriel ou tertiaire,

CONSIDERANT les conditions de commercialisation du foncier en zones d'activités économiques intercommunales approuvées par le Bureau communautaire :

- Commercialisation du terrain sous la forme d'un bail à construction d'une durée de 99 ans qui commencera à courir à compter du jour de signature du bail ;
- Versement d'un loyer canon calculé sur la base d'un prix à 70 €/m² HT, versé en une seule fois par le preneur à la signature du bail ;
- Signature d'une promesse de bail avec deux conditions suspensives : obtention de prêt et du permis de construire purgé ;
- Signature du bail à construction à la levée des conditions suspensives avec obligation de réaliser la construction dans un délai de 3 ans.

CONSIDERANT la demande de la société Eléman Bois, représentée par Monsieur Fabrice TERRIER, de prendre à bail, aux conditions susvisées, un lot à bâtir d'une surface de 6 907 m², identifié sous le numéro n°7 sur le plan annexé à la présente.

Il est précisé que le bail à construction est un bail par lequel le preneur s'engage à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail. Le bail à construction confère au preneur un droit réel immobilier. En outre, il détient le droit de céder ses droits réels, de les apporter en société ainsi que de consentir les servitudes passives indispensables à la réalisation des constructions prévues au bail. Ce droit réel peut être hypothéqué, de même que les constructions édifiées sur le terrain loué. Le bailleur, quant à lui, demeure propriétaire du sol et il devient propriétaire des constructions à la fin du bail.

La société Eléman Bois souhaite s'implanter dans la ZAEi de Planbois Parc afin d'y développer son activité de conception et de préfabrication bois de modules 2D prêts à poser et d'y édifier un bâtiment d'environ 2 200 m² de surface de plancher (atelier de production et bureaux).

Dès-lors, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande d'implantation, via la mise en place d'un bail à construction aux conditions susvisées, sur le tènement suivant :

THONON agglomération

Références cadastrales	Superficie totale	Loyer canon en € HT	TVA sur prix total	Loyer canon En € TTC
B 3843, B 3852	6 907 m ²	483 490 €	96 698 €	580 188 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE** de conclure un bail à construction pour une durée de 99 ans au profit de la société ELEMAN BOIS, représentée par Monsieur Fabrice TERRIER, ou toute personne physique ou morale de substitution, moyennant le versement d'un loyer canon de quatre cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (483 490 €) hors taxes, sur le lot à bâtir n°7, situé au sein de la ZAEi de Planbois Parc à Perrignier, d'une surface de 6 907 m²,
- PRECISE** que :
- les frais de notaire seront à la charge du preneur,
 - cette mise à bail entre dans le champ de la TVA sur prix total,
 - le taux de TVA en vigueur est de 20% ; il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte,
- CHARGE** l'étude de Maître Jean-François GRILLAT, notaire à Bons-en-Chablais, d'accomplir les formalités nécessaires à ce dossier,
- AUTORISE** M. le Président ou M. le deuxième Vice-Président en charge de la stratégie de développement et d'innovation économique, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

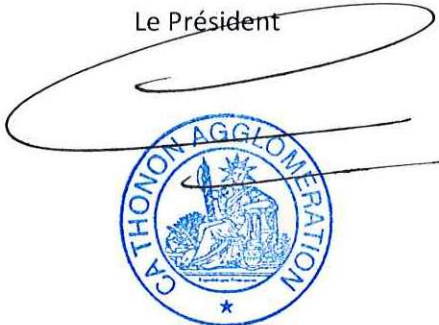
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **31 OCT. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **31 OCT. 2023**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 17
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 2387)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002404

COMMANDE PUBLIQUE / PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

**APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2023-25(DEC) — FOURNITURE ET INSTALLATION DE
CONTENEURS POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS SUR LE TERRITOIRE DE THONON
AGGLOMERATION - Autorisation de signature des marchés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique (CCP),

VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° du CCP relatifs aux marchés à procédure formalisée,

VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP relatifs à l'appel d'offres ouvert,

VU les marchés définis sous la forme d'un accord-cadre avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP, et donnant lieu à l'émission de bons de commande.

CONSIDERANT, dans le cadre de la politique de prévention et de gestion des déchets, que le passage à un système de collecte des ordures ménagères en apport volontaire a tout son intérêt pour réduire les quantités de déchets incinérés et augmenter les performances de tri sélectif,

CONSIDERANT la volonté de la collectivité de finaliser le déploiement de ce mode de collecte pour l'ensemble de son territoire, à savoir 24 communes (hors Thonon),

CONSIDERANT la nécessité de développer ce dispositif de collecte dans les ensembles d'habitats collectifs à Thonon,

CONSIDERANT le besoin de renouveler le marché de fourniture de conteneurs semi-enterrés, enterrés et aériens,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 30 juin 2023 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet,

CONSIDERANT la décomposition de la consultation en 4 lots,

CONSIDERANT la durée maximale des marchés de 4 ans (selon période initiale de 2 ans reconductible par voie tacite 2 ans),

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi selon les critères de sélection prévus au règlement de consultation et résultant au classement,

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres (CAO) du 10 octobre 2023 valant attribution des lots 1, 2, 3 et déclaration infructueuse du lot 4.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer les lots 1, 2 et 3 du marché AOO-2023-25(DEC) et tous les documents afférents aux dossiers dans le cadre de leur exécution administrative, technique et financière, selon les caractéristiques présentées dans le tableau ci-dessous,

AUTORISE M. le Président à signer les documents afférents à la déclaration infructueuse du lot 4.
PRECISE que les prestations des lots 1, 2 et 3 seront rémunérées par application des prix des bordereaux des prix unitaires fixés par les titulaires dans leur offre aux quantités réellement exécutées.

THONON agglomération

		Candidats	Montant maximum (en € HT pour 4 ans)	Montant offre selon DQE (en € TTC pour 4 ans)	Estimations (en € TTC pour 4 ans)
LOT 1	Fourniture, livraison et installation de conteneurs enterrés et semi-enterrés	SULO	5 835 600 €	6 465 776 €	7 002 720 €
LOT 2	Réalisation du génie civil pour l'installation de conteneurs enterrés et semi enterrés	COLAS	3 505 524 €	4 520 376 €	4 206 629 €
LOT 3	Fourniture de conteneurs aériens pour la collecte du verre, des emballages, des cartons et des ordures ménagères	ASTECH	912 000 €	1 064 876 €	1 094 400 €
LOT 4	Fourniture, livraison et installation de conteneurs semi-enterrés plastiques	Déclaration infructueuse			
TOTAL			10 688 124 €	12 474 388 €	12 303 749 €

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus
 Ont signé au registre :
 Le Président et le secrétaire de séance
 Pour extrait certifié conforme.

Le Président




Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le
3 1 OCT. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le
3 1 OCT. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 17
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 2387)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAS représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002405

MISE A DISPOSITION de la Directrice des Ressources Humaines de la ville de Thonon les Bains

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et plus particulièrement ses articles 61 à 63 relatifs à la mise à disposition,

Vu le Décret 87-1097 du 30.12.1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux

Vu le Décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

CONSIDERANT la pertinence d'une mise à disposition partielle de la Directrice des Ressources Humaines de la Ville de Thonon les Bains au profit de Thonon Agglomération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONCLUT une convention de mise à disposition partielle, à hauteur de 2 jours par semaine, d'une administratrice territoriale titulaire de la Ville de Thonon-les-Bains, auprès de Thonon Agglomération, pour une durée d'un an renouvelable, à partir du 1^{er} novembre 2023, dont l'objet est de mutualiser la fonction de Directrice des ressources humaines ;

AUTORISE Monsieur Jean-Claude TERRIER, 3^{ème} vice-président en charge de la « synthèse et perspectives budgétaires, commande publique et mutualisation », à signer la convention annexée au présent projet et proposée dans les mêmes termes, aux membres du Conseil municipal de Thonon les Bains.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le **31 OCT. 2023**
Publié sur le site internet de l'agglomération, le **31 OCT. 2023**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 17
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRETHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAIN : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 2387)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAIN : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
EXCENEVEY : Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002406

RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des emplois et des effectifs

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le comité social territorial en date du 23 octobre 2023.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité au regard des besoins de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

SUPPRIME les postes suivants :

- service prévention et gestion des déchets : postes n° DSTDC07 et n° DSTDC20 d'agents de collecte

MODIFIE les postes ci-dessous de la manière suivante :

- service eau et assainissement, poste n° DSTERSF06 « Adjoint(e) responsable exploitation réseaux » : modification de son intitulé de poste en « Responsable Equipe Support Fonctionnel » et modification de son périmètre opérationnel de « Thonon Eau » à « Thonon Eau et Perrignier Eau »
- service eau et assainissement, poste n° DSTEPQE01 « Technicien(ne) qualité des eaux » : modification de son intitulé de poste en « Technicien(ne) référent qualité »
- service politiques contractuelles, poste n° DRPOLCO02 « chargé(e) des politiques contractuelles » : modification de son intitulé de poste en « assistant(e) administratif(ve) » et modification des grades sur lesquels le poste est ouvert : suppression du grade d'attaché et rajout des grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif principal 1ère classe

APPLIQUE les modifications ci-dessus à partir du 1^{er} novembre 2023

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de l'exercice,

DECIDE la modification du tableau des effectifs en conséquence de ce qui précède tel que joint en annexe,

CHARGE M. le président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

31 OCT. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

31 OCT. 2023

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2023 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 53
Délégués présents : 34
Délégués ayant donné pouvoir : 17
Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 18/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre octobre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est arrivée à la délibération 2387)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVEN : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 2387)
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
LULLY : M. René GIRARD (est arrivé à la délibération 2387)
MARGENCEL : M. Patrick BONDAS représenté par Mme Dominique JORDAN
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
SCIEZ : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD

Liste des pouvoirs :

DOUVAINE : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Serge BEL (est partie après la délibération 2400, pouvoir donné à Serge BEL)
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN donne pouvoir à Mme Pascale MORIAUD
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE donne pouvoir à Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. François DEVILLE
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Catherine PERRIN donne pouvoir à Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à M. Thomas BARNET
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Christophe SONGEON

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :
THONON-LES-BAINS : M. Philippe LAHOTTE, Mme Katia BACON

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Carole ECHERNIER, Services CA
Mme Hélène WIRION, Services CA
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

Secrétaire de séance

M. Gérard BASTIAN a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Isabelle PEZOUS, Services CA

THONON agglomération

N° CC002407

SAFER - Acquisition de foncier

VU la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB2020-0013 en date du 06/03/2020, et notamment la compétence facultative 4-3-4 « Agriculture Locale » mentionnant l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial,

VU la délibération n° CC00802 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 février 2020, adoptant le Plan Climat-Air-Energie Territorial, prévoyant l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (Fiche action n°2.21),

VU la convention attributive de subvention n° 2021-13B-2.2-74-001 du 29 novembre 2021 relative au projet Alimentaire territorial « PAT de Thonon Agglomération » dans le cadre de la mesure 13 « Partenariat Etat/Collectivité au service des projets alimentaires territoriaux » du volet « agriculture, alimentation, forêt » du plan France Relance, Volet B « Investissements dans les PAT »

VU le Dossier AS 74 23 0093 01, l'appel à candidature de la SAFER du 24 juillet 2023.

VU la délibération n° CC002371 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 septembre 2023, autorisant l'acquisition de l'ensemble du lot dans le cas de la sélection de Thonon Agglomération par la Safer,

CONSIDERANT que les caractéristiques du tènement ainsi mis en vente répondent à de nombreuses politiques publiques actuellement menées par l'agglomération, notamment :

- de résilience alimentaire, pour la filière fruits et légumes,
- de développement économique en facilitant l'installation des porteurs de projet maraîchers (nature du sol, de proximité avec des réseaux d'eau, possibilité d'équipement en serre, ...)
- de mise en œuvre de la Charte Forestière
- de mobilité douce avec des délaissés de voiries pouvant utilement servir pour le tracé de la ViaRhôna,
- réserve foncière que pourrait former ces tènements en matière de compensation pour de futurs projets de l'agglomération

CONSIDERANT la négociation qui s'est déroulée le 20 septembre dernier entre l'ensemble des candidats sous l'égide de la SAFER

CONSIDERANT la décision du comité technique de la Safer du 22 septembre 2023 attribuant à Thonon Agglomération 15 parcelles sises à Nernier et 1 sise à Messery, pour une surface totale de 8 ha 73 a 57 ca

THONON agglomération

Identification du dossier : **CA 74 23 0294 01**
Promettant : **THONON AGGLOMERATION**

Commune : MESSERY

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div.	Ancien N°	Surface	Nature Cadastrale	Zonage	Bio
PRALLES	A	0001				1 ha 34 a 85 ca	T	A	Non

Total surface : 1 ha 34 a 85 ca sur la commune de MESSERY

Commune : NERNIER

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div.	Ancien N°	Surface	Nature Cadastrale	Zonage	Bio
GRAND FERRECHE	A	0185				30 ca	P	A	Non
SPROLIES	A	0188				40 a 50 ca	BP	A	Non
LANTANERE	A	0236				56 a 72 ca	P	A	Non
CREMERY	A	0238				21 a 33 ca	P	A	Non
CREMERY	A	0239				27 a 96 ca	P	A	Non
PEURTALIN	A	0240				46 a 01 ca	T	A	Non
PEURTALIN	A	0241				46 a 15 ca	T	A	Non
PEURTALIN	A	0242				56 a 39 ca	P	A	Non
PEURTALIN	A	0252				1 a 90 ca	L	A	Non
LANTANERE	A	0260			0236	12 a 16 ca	P	A	Non
PRAILLE	B	0008				1 ha 56 a 83 ca	BP	A	Non
GRENOUILLES	B	0021				2 ha 72 a 19 ca	T	A	Non
RAVOIRES	B	0404			0055	8 ca	T	U	Non
RAVOIRES	B	0405			0055	5 ca	T	U	Non
RAVOIRES	B	0407			0055	15 ca	T	U	Non

Total surface : 7 ha 38 a 72 ca sur la commune de NERNIER

Le Conseil Communautaire,

POUR : 49

CONTRE : 1 (Olivier BARRAS sans son pouvoir)

ABSTENTION : 1 (Marie-Pierre BERTHIER)

AUTORISE	l'acquisition de 8 ha 73 a 57 ca attribué par le comité technique de la Safer du 22 septembre issu du dossier AS 74 23 0093 01 pour un montant de 194 370 euros TTC (frais Safer exclus)
PRECISE	que les crédits relatifs au coût de l'opération seront inscrits au budget 2023.
AUTORISE	M. le Président, ou le 1 ^{er} Vice-Président, ou le 14 ^e Vice-Président à signer la promesse d'achat, l'acte notarié correspondant ainsi que tout document, toute pièce administrative ou comptable permettant la réalisation de cette acquisition.
AUTORISE	M. le Président, ou le 1 ^{er} Vice-Président, ou le 14 ^e Vice-Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable afférente à ce dossier.

THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned over the text 'Le secrétaire de séance'.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 31 OCT. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 31 OCT. 2023